

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JANVIER 2018

Le dix-huit janvier deux mille dix-huit, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de treize, en suite de la convocation faite le 11 janvier 2018.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, LE GOFF Armand, ROBIN Evelyne, GUILLEMOT Marianne, LE BADEZET Yoann et NEDELLEC Morgane, M. ÉZANIC Jean-Louis.

Était absente : Madame EVENNO Carole

Était excusée : Madame LABORDE Catherine

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2017.

DÉCISIONS

1°/ CONVENTIONS ART DANS LES CHAPELLES – ANNÉE 2018

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les conventions proposées par l'Art dans les Chapelles (mise à disposition des chapelles Saint-Meldéoc à Locmeltro et de Quelven).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **13 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 2 conventions proposées par l'Art dans les Chapelles, pour un montant total de 912.79 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un ou plusieurs agents saisonniers, à temps non complet, en contrat à durée déterminée, pour assurer le gardiennage et l'accueil des visiteurs,
- **FIXE** la date limite de candidature **au 15 avril 2018**.
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2018.

2°/ RECTIFICATION TARIFS MEDIATHEQUE POUR 2018

La présente délibération vise à corriger une erreur matérielle relative au tarif fixé pour l'abonnement annuel à la médiathèque. En effet, compte tenu du déficit de 21 196.34 € de la

médiathèque en 2017, le tarif de l'abonnement annuel doit être porté à 15 € par famille. Ce tarif s'applique également aux habitants de Malguénac et Le Sourn qui bénéficient du tarif résidents de la commune depuis la délibération du 14 décembre 2017

Dans le cadre d'une harmonisation avec les communes partenaires, il est proposé par ailleurs d'appliquer la gratuité aux jeunes de moins de 18 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **13 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE, pour l'année 2018**, d'augmenter le tarif de l'abonnement à **15 € par famille pour une année** ; et d'**instaurer la gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans**.

Les autres tarifs sont maintenus.

3°/ LES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte rendu du conseil d'école exceptionnel qui s'est tenu le 19 Décembre dernier, dans le cadre duquel a été discutée la question de l'organisation de la semaine scolaire sur 8 ou 9 demi-journées et leur positionnement dans la semaine.

Compte tenu du fait que le conseil d'école s'est prononcé en faveur de l'organisation de la semaine sur 9 demi-journées, il s'agit pour le conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur la commune de GUERN dans leur organisation actuelle (4x45 mn).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **11 voix pour, 2 contre, 0 abstention** :

- **DECIDE** de maintenir les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans leur organisation actuelle, à la rentrée de septembre 2018 et pour toute l'année scolaire 2018-2019.

4°/ TESTS D'INFILTROMETRIE POLE ENFANCE – CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire présente à l'assemblée les devis des sociétés ECON Homy, BATY AIR et ATM en vue de la réalisation de tests d'infiltrométrie sur le site de construction du Pôle enfance :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **13 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société BATY AIR pour un montant de 1 500.00 Euros HT, qui inclut une visite préalable aux deux tests ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ DIWAN PONTIVY - DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

M. le Maire présente à l'assemblée une demande de participation aux frais de scolarité d'un élève originaire de la commune scolarisé à l'école Diwan du Pays de PONTIVY.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 50 % du coût d'un élève fréquentant l'école de GUERN, soit 125.90 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **13 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DECIDE** d'attribuer, au titre de la participation de l'année scolaire 2017-2018, 125.90 € à l'école Diwan de PONTIVY.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°/ QUESTIONS DIVERSES

Contrat d'entretien de l'Orgue de Quelven

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le contrat d'entretien de l'orgue de Quelven avec la Manufacture d'Orgues « Atelier Bernard Hurvy » arrive à échéance au 31 Décembre 2017.

La formule générale proposée reste la même, la durée contractuelle également. Le montant annuel facturé sera de 495.00 Euros HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** :

- **DECIDE** le renouvellement du contrat d'entretien de l'orgue de Quelven
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Réseau de gaz Pôle enfance – Avenants aux contrats COLAS et CLIMATECH

M. le Maire présente à l'assemblée les devis des sociétés CLIMATECH et COLAS pour le branchement de la cuisine à la citerne de gaz :

- CLIMATECH : 1 015.01 Euros HT, pour les travaux de plomberie et mise en place du tuyau en cuivre dans l'alvéole posée par la société COLAS
- COLAS : 3 343.20 Euros HT pour les travaux de génie civil nécessaires à la mise en place d'un fourreau enterré.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **13 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DECIDE** de retenir les offres des sociétés COLAS et CLIMATECH ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats initiaux passés avec ces sociétés.

Financement du PLUI (report du vote CM 14.12.2017)

Le vote ayant été reporté lors de la précédente séance du conseil, il convient à l'assemblée de se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Chargées Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté du 23 Novembre 2017, sur l'évaluation des charges consécutives au transfert de compétence urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le coût net du PLUI représente un montant de 286 633.00 € que les 25 communes membres de l'intercommunalité devront se partager, auxquels s'ajoutent des frais d'ingénierie (67 320.00 €) représentant un coût annuel pour la commune de GUERN de 2 154.25 €. Ainsi, sur la période de 2016-2025, la commune de GUERN devrait s'acquitter d'un montant annuel de 2 338.73 € au titre du financement du PLUI, puis à compter de 2026 de 3 199.97 € (dont 2 338.73 € de frais d'ingénierie).

Au regard des frais d'ingénierie que la commune de GUERN devrait s'acquitter à compter de 2019 (frais injustifiés pour une commune rurale compte tenu de la rareté des mises-à-jour à opérer) et du prélèvement des ressources sur l'attribution de compensation ;

Le conseil municipal après avoir délibéré, à **13 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **REFUSE** la répartition des charges proposées par la CLECT.

INFORMATIONS

1°/ CALENDRIER DES REUNIONS 2018 - RECTIFICATIONS

Conseils municipaux 2018 (Réunion le jeudi à 20H30 sauf en mars, vendredi à 18H00 pour le vote du budget) : 18 janvier – 15 février – 23 mars – 19 avril – 24 mai – 21 juin – 26 juillet – 20 septembre – 18 octobre – 15 novembre – 13 décembre – août à décider.

Réunions des adjoints 2018 : Jeudis 11 et 25 janvier – 8 et 22 février – 8 et 29 mars – 12 et 26 avril – 17 et 31 mai – 7 et 28 juin – 12 juillet – 9 et 23 août – 6 et 27 septembre – 4 et 25 octobre – 8 et 22 novembre – 6 et 20 décembre.

2°/ BILAN VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du bilan des vœux du Maire.

Prochain conseil le jeudi 15 Février à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à vingt-deux heures.